

Mairie de Pompignac
ENQUÊTE PUBLIQUE
portant sur la révision allégée n°1
du plan local d'urbanisme.

Par arrêté municipal en date du 1^{er} février 2018, M. le Maire de Pompignac a prescrit une enquête publique portant sur la révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme.

Cette enquête se déroule **du lundi 26 février au jeudi 29 mars 2018 inclus** à la mairie de Pompignac, 23, avenue de la Mairie, 33370 Pompignac, aux jours et heures habituels d'ouverture où le dossier et le registre d'enquête publique sont déposés et également consultable sur le site www.pompignac.fr.

Les personnes intéressées peuvent pendant la période indiquée ci-dessus prendre connaissance du dossier et consigner, s'il y a lieu, leurs observations par écrit sur le registre d'enquête. Ces observations peuvent être également adressées par correspondance au commissaire-enquêteur, à la mairie de Pompignac, à l'adresse suivante, 23, avenue de la Mairie, 33370 Pompignac, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepublique@pompignac.fr.

M. Gérard Durand a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par M. le président du Tribunal administratif de Bordeaux et assurera des permanences en mairie, salle du Conseil, comme suit :

lundi 26 février de 9 h à 12 heures,
samedi 10 mars de 9 h à 12 heures,
lundi 19 mars de 14 h à 17 heures,
jeudi 29 mars de 14 h à 17 heures.

Le commissaire-enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour remettre au maire son rapport et ses conclusions motivées. Ces documents seront tenus à la disposition du public à la mairie de Pompignac aux jours et heures habituels d'ouverture au public.